



Regard Béthemontois



SOMMAIRE

Page 3 L'EDITORIAL

Page 4 VIE LOCALE

- Ouverture de la Mairie
- Le secrétariat de la Mairie
- Service National
- Inscriptions pour la rentrée scolaire 2011 - 2012
- Bientôt les vacances

Page 5 AGENDA

- Calendrier de collectes des déchets
- Fleurissement de notre village
- Feu de la St Jean
- Exposition de peintures

Page 6 VIE LOCALE

- Information sur la vie du Conseil Municipal

Page 7 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Page 8 à 11 PLAN LOCAL D'URBANISME

Page 12 à 15 BUDGET 2011

Page 16 & 17 VIE LOCALE

- Les nouvelles mesures destinées à réduire les nuisances autour de Roissy

Page 18 & 19 LES ACTIVITES DU C.C.A.S

Page 20 & 21 VIE LOCALE

- A quoi correspond la FNACA
- Hommage aux victimes des guerres

Page 22 & 23 VIE SCOLAIRE

- Une vie de Château !

Page 21 INFO TRAVAUX

- Travaux de printemps
- Travaux d'entretien de la voirie
- Réfection du lavoir
- Programme de travaux de voirie 2011
- Le dossier assainissement

Photographie de la couverture :
Le verger des « Perruches »

Rédaction, photos et impression réalisées
par l'Equipe Municipale
Responsable Christèle BRUNETTI

L'Editorial



Le premier trimestre à été riche en événements. Aussi, comme vous pouvez le constater ce Regard Béthemontois est particulièrement important. Au travers de cette revue d'information municipale nous vous proposons de vous restituer l'ensemble des sujets que la municipalité a traités depuis la publication du Regard Béthemontois du mois de janvier 2011.

Tout d'abord le lundi 28 mars dernier le Conseil Municipal a voté le budget 2011. J'ai souhaité que celui-ci soit dans la continuité des budgets précédents en concentrant nos efforts sur les travaux de voirie. Cette année la municipalité a programmé la réfection des caniveaux et trottoirs de la rue de Montubois côté impair entre la place de la Pompe et la Mairie.

Pour réaliser ces travaux, nous avons sollicité le soutien financier de la communauté de communes ainsi que l'aide de notre Député le Professeur Jean BARDET.

Le second point fort de cette revue est la présentation du travail réalisé par vos élus dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Nous avons souhaité à ce stade du dossier vous présenter les grandes lignes du futur P.L.U qui engagera notre village pour les quinze années à venir.

Ce projet prévoit un développement modéré de notre village, tout en tenant compte de la préservation de notre environnement qui est l'axe directeur de notre projet. Aussi, je souhaite recueillir vos observations.

Enfin, j'ai souhaité vous présenter les nouvelles dispositions envisagées pour le décollage et l'atterrissage des avions sur la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle. Après avoir examiné ce dossier, les Maires de la Communauté de Communes ont adressé un courrier à Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET Ministre de l'Ecologie, Du Développement Durable, des Transports et du Logement, pour lui signifier notre désaccord sur le survol de nuit de notre territoire, nous resterons vigilants sur ce dossier.

Le Maire,

Didier DAGONET

VIE LOCALE



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

Le secrétariat de la Mairie

Mademoiselle Sandrine ROUECHE qui occupe le poste de secrétaire de mairie depuis janvier 2008 a souhaité se rapprocher de son domicile. Elle quittera notre commune et intégrera sa nouvelle collectivité fin mai.

Aussi, à compter du samedi 14 mai nous n'aurons plus de secrétaire à temps complet en Mairie, en attendant l'arrivée prochaine de la personne qui doit remplacer Mademoiselle Sandrine ROUECHE.

Une permanence sera assurée, et nous vous indiquerons dans un Regard Express les horaires d'ouverture de la Mairie

Service National

Pour tous les jeunes nés en avril, mai et juin 1995 n'oubliez pas de vous faire recenser le mois d'anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est à accomplir auprès du secrétariat de la Mairie. Munissez-vous du livret de famille de vos parents et de votre carte d'identité.

Inscription pour la rentrée scolaire 2011-2012



Les inscriptions scolaires pour l'année 2011-2012 sont ouvertes : elles concernent les enfants nés en 2008 entrant en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants.

Les premières démarches se font à la Mairie de Béthemont-la-Fôret : munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Bientôt les vacances

Pensez au renouvellement de votre passeport. Les premiers rayons du soleil printanier vous font rêver de vacances. Si vous devez refaire votre passeport ou votre carte nationale d'identité pour voyager à l'étranger, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et d'effectuer dès aujourd'hui vos démarches administratives.

Les demandes d'autorisation de sortie du territoire s'effectuent en Mairie, sur présentation :

- Du livret de famille des parents.
- De la carte nationale d'identité, en cours de validation, de l'enfant.
- La carte nationale d'identité de l'un des parents.
- Une attestation de l'autre parent autorisant son enfant à sortir du territoire.
- Un justificatif de domicile.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h, et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants. La collecte aura lieu les mercredis 18 mai, 15 juin, 20 juillet.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnets, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 10 et 24 mai, 14 et 28 juin, 12 et 26 juillet.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h30/12h et de 14h/18h,

les samedis de 9h30/18h,

les dimanches de 10h/16h.

- Champagne-sur-Oise vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h,

les samedis de 9h/18h,

les dimanches de 10h/16h.

Fleurissement de notre village



Le samedi 21 mai 2011 prochain la Mairie et des Béthemontois bénévoles organisent une matinée Travail Utile à Béthemont. Lors de cette journée, il est prévu de nettoyer les abords de notre village et de le fleurir.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette action de mise en valeur de notre patrimoine communal, venez nous rejoindre à **partir de 9h00 à la Mairie**.

En fin de matinée une petite collation sera offerte par la Municipalité aux participants.

Nous vous attendons nombreux !!!

Feu de la Saint Jean

Comme il est de coutume la municipalité de Béthemont-la-Forêt organise le **samedi 25 juin 2011 à partir de 21h00** le feu de la Saint Jean sur le terrain communal, une soirée de rencontre autour d'un brasier pour tous les Béthemontois.

A l'occasion de cette manifestation il sera organisé un concours de pâtisseries. De nombreux lots attendent nos pâtissières et pâtissiers. Nous clôturerons cette soirée par un petit feu d'artifice.

Exposition de peintures

Du 18 juin au 25 juin 2010,

le Centre Communal d'Action Sociale

organisera dans la salle du Conseil Municipal la troisième exposition de peintures et de sculptures en présentant les œuvres de deux artistes de notre village Madame et Monsieur Koenig.

Venez nombreux admirer les œuvres de ces deux artistes.



VIE LOCALE

Informations sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2011

8 élus étaient présents, 1 absent

1) NOMINATION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire, propose de conserver le nombre d'Adjoints, de promouvoir Monsieur Claude POUILLART qui est 3^{ème} Adjoint au rang de 2^{ème} Adjoint, de pourvoir au remplacement du poste vacant par vote à bulletin secret, de décider que ce nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le rang de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Messieurs Jacques CORMERY et Bertrand VERGNAUD se déclarent candidats

A la suite du vote à bulletin secret est proclamé élu, Monsieur Bertrand VERGNAUD, 3^{ème} Adjoint, ayant recueilli 5 voix.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, de voter le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2010. La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de l'exercice de + 44 700,64 € qui entraîne un excédent cumulé à fin décembre 2010 de 248 415.11 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice de -43 683,70 € qui entraîne un déficit cumulé à fin décembre 2010 de - 32 865.14 € et un résultat de clôture de + 215 549.97 €

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu, des restes à réaliser en investissement pour un montant de 60 429.10 € qui crée un déficit d'investissement de 93 294.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, d'affecter la somme de 155 120.87 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002,

Décide, d'affecter la somme de 93 294.27 € en recette d'investissement au compte 1068,

4) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 8 voix pour et une abstention,

Adopte, le Budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : en recettes et dépenses de Fonctionnement 445 776.87 €, en recettes et dépenses d'Investissement 279 421.42 €, soit un montant global de 725 548.13 €

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide, d'allouer une subvention aux associations suivantes : Secrétaires Généraux : 20.00 euros, Les Chemins de la Musique : 100.00 euros, Délégué Départementaux Education Nationale : 35.00 euros, F.N.A.C.A. : 150.00 euros, ASIMPAD :35.00 euros, Fête de la Campagne : 130.00 euros et l'association des anciens pompiers groupement n°2 : 150.00 euros. Ainsi que 5 000,00 € au budget du C.C.A.S pour l'année 2011.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Considérant, qu'il est nécessaire de faire procéder aux travaux de réfection de la croix et la création d'un columbarium au cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité. Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011.

Approuve, le plan de financement pour un coût des travaux estimé à 8 200.00€ H.T et une subvention attendue de 4 920.00 €.

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2011 AUPRES DU DEPUTE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'investissement de voirie pour l'année 2011, ceux-ci consistent en la réalisation d'un trottoir et d'un caniveau rue de Montubois du n°1 au n° 15..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire pour un montant estimé des travaux de 50 232,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oise et des Trois Forêts pour un montant de 8 400,00 €, et auprès de notre Député pour un montant de 20 000,00 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Champagne-sur-Oise, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 mars 2011

1 - Subvention à l'harmonie intercommunale

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer à l'harmonie intercommunale une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 €, pour l'année 2011.

2 - Fonds de concours voirie 2010

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux communes qui en feront la demande, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le taux de l'aide inscrite au fond de concours est de 20 % avec un minimum de 5 000 € pour les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam.

3- Vote des taux d'imposition 2011

Le conseil communautaire après en avoir débattu a fixé, pour l'exercice 2011, le taux de chacun des impôts directs, comme suit :

Taxe d'habitation 0.369 ; Taxe sur le foncier bâti 0.397 ; Taxe sur le foncier non bâti 1.599 ; Contribution foncière des entreprises 0.458

4 - Budget prévisionnel 2011

Le budget prévisionnel 2011, a été adopté à l'unanimité, en équilibre des recettes et des dépenses :

En investissement à hauteur de 24 141,00 €

En fonctionnement à hauteur de 3 897 651,00 €

5 - Fête des jeux en bois : Accord de subvention

Cette année encore, la fête des jeux en bois a connu un vif succès. Le samedi 5 février, 1 200 personnes (enfants et adultes) y ont participé.

Suite aux différentes aides sollicitées auprès de divers organismes, le Crédit Mutuel de l'Isle Adam a offert un chèque d'une valeur de 500 € pour la réalisation de cette festivité. Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité le versement de cette somme à titre de don.

6 - Programme « Habiter Mieux » Aide à la rénovation thermique des logements privés

La communauté de Communes souhaite conduire une politique de lutte contre la précarité énergétique en faveur de propriétaires privés à revenus modestes et articuler son action et les moyens qu'elle mobilise avec celle mise en œuvre dans le cadre du programme « habiter mieux ». Aussi le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le protocole relatif à la mise en œuvre du programme habiter mieux fixant les participations de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté de Communes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il nous a semblé important de vous présenter nos réflexions dans le domaine de l'élaboration de notre futur Plan Local d'Urbanisme, ce document n'a pas de caractère officiel mais vous permettra de prendre connaissance de l'avancée des travaux de vos élus sur ce sujet.

Je vous rappelle que nous avons entrepris depuis avril 2009 l'élaboration du P.L.U de notre commune et régulièrement nous vous avons informé de l'évolution du dossier.

Aujourd'hui la phase diagnostique est achevée, nous travaillons sur notre projet communal pour les 15 prochaines années.

Aussi, je suis à votre disposition ainsi que Monsieur le Maire pour vous fournir de plus amples explications, je vous rappelle que vous pouvez donner votre avis sur les évolutions que vous souhaitez pour notre village soit en utilisant l'adresse mail dédiée à ce dossier bethemont@ledez-legendre.com ou en inscrivant vos remarques sur le registre qui est mis à votre disposition en Mairie.

*Claude POUILLET
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme*

Le PADD est le document central du Plan local d'urbanisme. Il définit le projet communal pour les 15 prochaines années dans le respect des principes du développement Durable définis dans la loi SRU précisés par la loi Engagement National pour l'Environnement issue du Grenelle 2

Les principes du PADD

Le PADD formalise le projet communal issu de choix politiques exprimés au regard des conclusions du diagnostic et de la définition des enjeux. Il doit respecter les principes du développement durable définis par la loi SRU : protection, équilibre, diversité et mixité en sont les fondements.

Protection des ressources d'abord, qui consiste en une utilisation économe et équilibrée du foncier, de l'eau, des sols et sous-sols, de l'air, des écosystèmes, des terres arables, des forêts... Si la protection ne doit pas entraver les évolutions futures, le développement communal doit être maîtrisé, équilibré et mesuré.

Diversité et mixité ensuite : multiplicité, des fonctions urbaines, des équipements et services, des activités économiques, diversité des types de logements en terme de taille.

Pour Béthemont-la-Forêt, les enjeux suivants ont été définis :

1Économiser les ressources dans une perspective de développement durable

- Considérer le foncier comme une ressource et limiter l'étalement urbain
- Préserver la ressource en terres arables en promouvant une agriculture respectueuse de l'environnement et durable
- Limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre (bâtiments, déplacements, circuits courts de distribution)
- Limiter la consommation d'eau et favoriser la récupération d'eau pluviale à la parcelle

2- Améliorer la lisibilité communale en confortant ses spécificités territoriales

- Conforter la forme urbaine existante
 - Déterminer la limite espace bâti / espace ouvert agricole
 - Fixer l'implantation du bâti
- Travailler sur les marges et les entrées du bourg
 - Reconnaître la valeur du patrimoine communal dans toutes ses composantes (ensemble constitué, bâtiments, végétal et naturel, milieux aquatiques, petit patrimoine)
- Déterminer les secteurs à enjeux : protection, renouvellement, développement

3- Améliorer le fonctionnement communal

- Améliorer le parcours résidentiel :
 - Évaluer le potentiel de transformation des anciens bâtiments agricoles (fermes, granges) en logement.
 - Créer de nouveaux logements
- Diversifier les types de logements : petits logements (2 à 4 pièces)
- Conforter l'offre d'équipements et pérenniser l'activité artisanale



- | | |
|---|--|
|  Trame verte et bleue à valoriser |  Ligne de crête à préserver |
|  Espace agricole à valoriser |  Continuité de liaisons douces à renforcer |
|  Bois, forêts, friches et vergers à protéger - développement limité des constructions existantes |  Vallons marquant les limites est et ouest du bourg à valoriser |
|  Coteau de jardin à protéger - développement limité des constructions existantes |  Limite nord du bourg à valoriser |
|  Zone favorable à la construction d'un point de vue géologique |  Réseau hydrographique à valoriser |
|  Zone peu favorable à la construction d'un point de vue géologique |  Zone de projet |
|  Terre Marin peu favorable à de nouvelles constructions |  Cônes de vue à valoriser |

P l a n L o c a l d' u r b a n i s m e

Les principales orientations du PADD

Le PADD de Béthemont-la-Forêt porte des orientations fortes en matière de protection de l'environnement, de mise en valeur du territoire communal et de ses paysages, de son bourg, de sa forme, de son patrimoine et de son identité. Il cherche à conjuguer un développement démographique nécessaire au maintien des équipements communaux avec les enjeux actuels du développement durable. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais également de penser le développement économique et touristique futur.

Conforter la structure et la forme urbaine existante

- Limiter l'étalement urbain et les extensions ; déterminer une limite d'urbanisation.
- Améliorer le traitement des franges, notamment la limite entre le bourg et les espaces agricoles. Conserver un équilibre entre espace bâti et jardins. Favoriser le maintien de parcelles d'arboriculture fruitière.
- Conforter les entrées du bourg.
- Maintenir les implantations à l'alignement du bâti, les pignons et/ou les murs de clôtures.
- Améliorer le traitement des espaces publics majeurs.

Protéger le patrimoine naturel et urbain

- Identifier les trames vertes (réseaux végétaux : forêts, bois, haies, etc., notamment site de coteau boisé faisant le lien entre le vallon du ru du Montubois et le plateau agricole) et bleues (réseaux liés à l'eau, notamment rus du Vieux Moutiers et de Montubois et leurs affluents) de la commune et les préserver.
- Conforter les éléments identitaires de la commune : classer les éléments remarquables au titre de la Loi Paysage (la ferme de Montaugland, l'église, certains corps de ferme et murs d'alignement, le lavoir, le puits et la pompe, le lave-sabots...).

Favoriser une activité agricole respectueuse de l'environnement

- Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans les paysages.
- Préserver les chemins existants.
- Encadrer et accompagner les activités équestres.

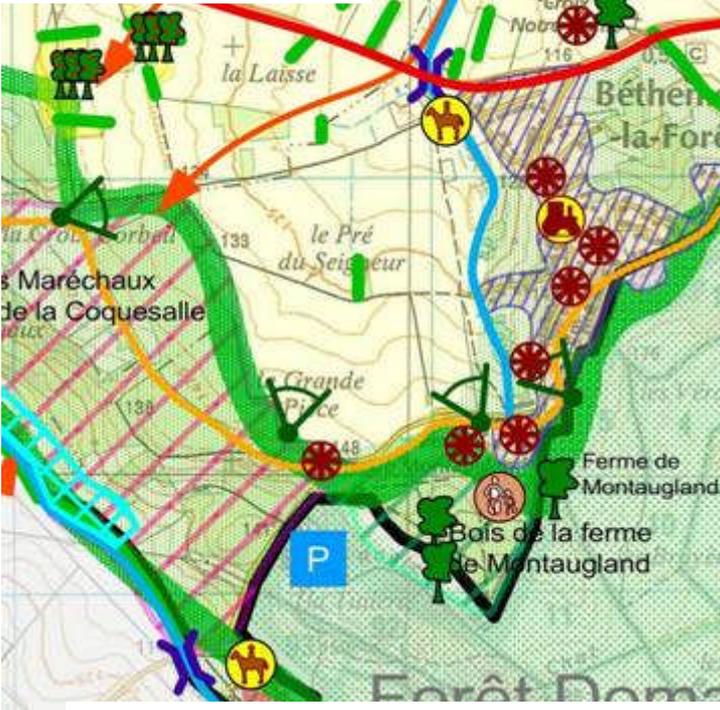
Répondre aux objectifs de développement de la commune

- Permettre la création de logements, pour une augmentation moyenne d'environ 3,9 habitants par an (objectif de 480 habitants en 2025).
- Favoriser la création de petits logements (2 à 4 pièces) en vue de diversifier l'offre actuelle.
- Ouvrir des secteurs à l'urbanisation dans le cadre de projets d'ensemble et phaser leur réalisation.
- Favoriser la mutation des anciens bâtiments (fermes anciennes) en habitation.
- Permettre la réfection de l'école et l'agrandissement de la cantine scolaire
- Penser les implantations des nouvelles constructions par rapport à la forme urbaine et à l'ensoleillement.
- Limiter les déplacements automobiles à l'intérieur du bourg ;
- Encourager les déplacements cyclables et les circulations douces ; prévoir des aménagements pour les cycles à proximité des équipements publics
- Favoriser un accueil touristique par des transformations de bâtiments en gîtes.

Plan Local d'Urbanisme

Thème A - Retrouver une qualité de l'eau et préserver la ressource

- Action n°1 :  Assainissement collectif à réaliser
- Actions n°2 et 3 : Mise en valeur des berges et gestion des rus
-  Réseau hydrographique
 -  Berges à consolider
 -  Zone d'embaie
 -  Busage à entretenir
 -  Milieux humides à gérer
- Action n°4 : Maîtrise de l'impact des eaux de ruissellement
-  Périmètre de protection des captages
- Action n°5 :  Maîtrise des risques de pollution des rus aux abords des infrastructures



Thème B - Préserver et valoriser le patrimoine rural

- Action n°6 :  Mettre en place un plan de gestion adapté à chaque milieu (Sites naturels remarquables pour lesquels est prévu un plan de gestion)
- Action n°7 à 12 :  Mettre en place un plan de gestion particulier pour les sites naturels remarquables répertoriés
- Actions n°13 et 14 : Préserver le cadre de vie de la faune et améliorer la gestion cynégétique des espaces naturels
-  Maintenir les voies d'échange pour les grands mammifères entre massifs forestiers (bio-corridors)
 -  Passage à faune à entretenir et améliorer
 -  Zones à préserver pour leur utilisation par les sangliers et chevreuils

Thème C - Améliorer, préserver et valoriser la qualité du paysage

- Action n°15 : Etablir un plan de paysage
- Action n°16 : Inscription d'éléments remarquables du paysage
-  Préservation des haies et alignements d'arbres à inscrire dans le PLU (L.123-1-7)
 -  Arbres remarquables à conserver
 -  Protection des lisières boisées garantissant la pérennité de l'espace boisé
 -  Cône de vue à préserver
- Action n°17 : Entretien des anciens vergers et bordures d'infrastructures
-  Vergers à protéger (L.123-1-7)
 -  Entretien des détails des infrastructures

Thème D - Maintenir et gérer l'agriculture dans le respect de l'environnement

- Action n°18 :  Valoriser les plantations d'arbres et de haies
- Action n°19 : Valoriser une agriculture durable
- Action n°20 :  Améliorer les abords des fermes et intégrer les activités agricoles
- Action n°21 :  Encadrer et accompagner les activités équestres
- Action n°22 :  Gestion des espaces à dominante boisée, hors Forêt Domaniale
Le Val - Côte de Coquesalle et des Maréchaux - Côteau de Béthennet / Chauvy - Parc de Ballet Bois des Germines - Butte (la-bas de Desseincourt)
-  Espaces agricoles à classer en zone A au PLU
(Passeau ouvert de la Tour - Vallon du Montbaoui)

Thème E - Maîtriser les diverses nuisances paysagères et sonores

- Action n°23 :  Lutter contre les dépôts sauvages
- Action n°24 :  Contrôler la fréquentation motorisée des espaces naturels
- Action n°25 :  Sécuriser les carrières abandonnées et les chemins d'épave
- Action n°26 :  Sécuriser les déplacements aux carrefours
- Action n°27 :  Réviser les éléments déformant le paysage
- Action n°28 :  Améliorer le stationnement
- Action n°29 :  Lutter contre les nuisances sonores routières et aériennes

Thème F - Restaurer, préserver et faire connaître le patrimoine culturel, rural et paysager

- Action n°30 : Respecter l'unité architecturale des bourgs
- Action n°31 à 33 : Préserver et valoriser les éléments de patrimoine rural et public remarquables
-  Eléments remarquables
 -  Monuments Historiques
- Action n°34 : Développer des itinéraires multi-randonnée non motorisés respectueux des sites
-  Tour de Vallée
- Action n°35 : Développer les déplacements cyclables et les circulations douces
- Action n°36 : Créer et développer une signalétique pour la Vallée de Chauvy
- Action n°37 :  Qualifier les entrées de ville
- Action n°38 : Favoriser le développement de l'hébergement de tourisme

Thème G - Sensibiliser et éduquer à l'environnement

- Action n°39 : Produire des documents d'information sur la Vallée
- Action n°40 : Développer des activités culturelles et de loisirs en lien avec l'environnement
-  Centre équestre
 -  Visites pédagogiques
 -  Site potentiel pour pôle d'accueil de la Vallée de Chauvy
- Action n°41 : Encourager les projets s'inscrivant dans une démarche HQE

Budget 2011

Lors de la séance du 28 mars, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2011. Préalablement le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2010 ont également été approuvés et votés.

Ainsi, au titre de l'année 2010, le compte de résultat de la section fonctionnement a fait apparaître un gain net de + 44 701 € et la section investissement un déficit net de - 43 684 €.

Concernant le budget 2011 de la commune, dont vous trouverez les grandes lignes ci-après, nous vous rappelons que celui-ci est divisé en deux :



1. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer les dépenses courantes et récurrentes de la commune (frais de personnel, frais généraux- électricité, chauffage, scolaire, fournitures, entretien courant...). Ce dernier est financé par les Impôts et taxes collectés d'une part, et par les dotations de l'Etat d'autre part.
2. Le budget d'investissement qui prend en compte les dépenses à plus long terme est lui, financé en partie par des demandes de subvention auprès des collectivités (département, région,...) et le solde par la commune (excédent accumulé de trésorerie ou emprunt).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement budgétées pour 2011 s'élèvent à 325 530 €uros, dont 15 000 €uros à titre de réserve.

Cette augmentation, par rapport aux dépenses réalisées en 2010, provient essentiellement d'une augmentation des budgets alloués à l'entretien courant de la commune (dont la réfection d'enrobée de la voirie très abîmée par l'hiver...) destinés à améliorer l'environnement de notre commune. Hors réserve, les dépenses de fonctionnement (310 k€) sont quasiment couvertes par les recettes à venir (291 k€, voir ci-après).

Il est également à noter que contrairement aux budgets des recettes, le budget des dépenses est, lui, légèrement surévalué.

	2010		2011
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
DEPENSES en €			
Charges courantes	124 782	99 358	120 780
Charges de personnel	97 000	112 616	117 300
Charges financières	500	122	500
Autres charges de gestion courante	66 634	61 514	71 950
Dépenses imprévues Charges exceptionnelles	30 000		15 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	318 916	273 610	325 530
Virement à la section d'investissement	180 269		120 247
TOTAL DEPENSES	499 185	273 610	445 777

Les recettes de fonctionnement estimées à 290 656 €uros, en léger retrait par rapport à 2010, sont avant tout la résultante d'une approche prudente de notre part dans l'estimation des recettes et particulièrement pour celles relatives aux taxes additionnelles sur les droits de mutation qui ne sont pas connues au moment de l'élaboration budgétaire.

Budget 2011

En ce qui concerne les quatre taxes, suite à un retard de l'administration lié aux nouvelles règles de financement des communes (réforme de la taxe professionnelle) le Conseil Municipal n'a pas pu voter les taux pour 2011.

Ceci sera fait prochainement et vous en informeront lors du prochain numéro.

	2010		2011
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
RECETTES en €			
Impôts et Taxes	166 800	173 084	172 000
Taxes additionnelles droits de mutation	20 000	24 073	20 000
Autres attributions et dotations forfaitaires	69 500	75 721	64 131
Produits divers	39 140	45 409	34 500
Produits financiers	31	24	25
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	295 471	318 311	290 656
Excédents antérieurs reportés	203 714	248 415	155 121
TOTAL RECETTES	499 185	566 726	445 777



	REALISE 2010	BUDGET 2011
TOTAL DEPENSES	- 273 610	- 325 530
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	318 311	290 656
Excédents antérieurs reportés	203 714	155 121
Affectation au budget d'investissements	- 93 294	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT cumule	155 121	120 247

Cet excédent de fonctionnement cumulé constitue un fonds de roulement qui est imputé en budget d'investissement pour les financer.

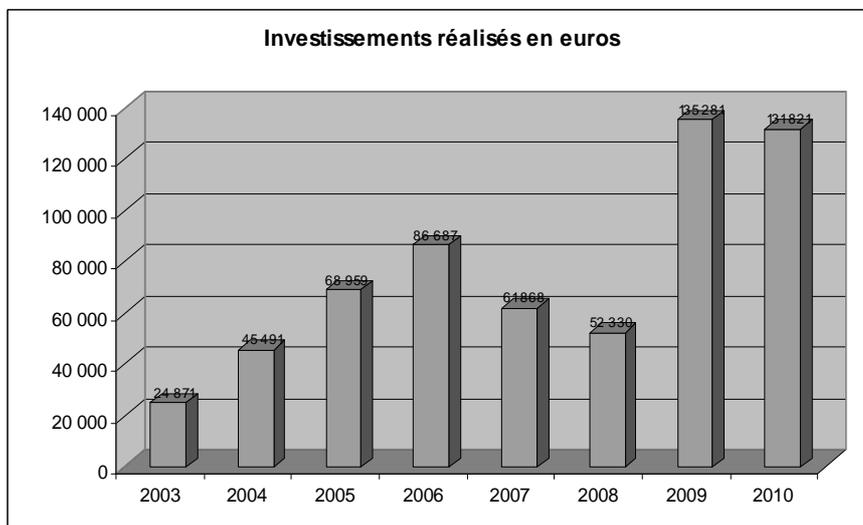
BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN PEU D'HISTORIQUE

Ci-dessous, l'évolution des investissements réalisés par la commune au titre de ces dernières années. Pour rappel, le budget d'investissement de l'exercice précédent était (hors remboursement d'emprunt et réserve pour travaux futurs) de 211 189 €.

Il a été dépensé 131 821 €, ceci expliquant pourquoi vous trouverez dans les projets 2011 des projets 2010 non réalisés ou engagés, mais facturés début 2011.

A noter que tous les investissements réalisés au cours de ces dernières années ont été financés par les excédents de fonctionnement capitalisés, les remboursements de TVA, les subventions et le recours à l'emprunt, en rappelant que la commune n'est pratiquement pas endettée : le seul emprunt restant s'élève à 18 000 €uros qui concerne l'acquisition du terrain des Clos.



Budget 2011

REALISATION INVESTISSEMENTS 2010



Les principales actions d'investissement 2010 ont porté sur :

- La réfection du trottoir, chaussée et caniveau d'une partie de la rue de Montubois
(Travaux réalisés en 2009 mais payé en 2010),
- La réparation de l'horloge de la Mairie
- L'acquisition d'une porte pour local technique
- L'achat de mobilier divers pour la salle de bibliothèque,
- Des honoraires pour l'étude de la réalisation de l'implantation d'une station d'assainissement.
- Des honoraires pour l'élaboration du nouveau PLU (plan local d'urbanisme) en cours.

Les travaux de la réfection d'une partie des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Croix Frileuse et de la rue des Petits Pavés ont été commencés fin 2010, mais terminés et facturés sur l'exercice 2011.

BUDGET INVESTISSEMENTS 2011

Grâce aux capacités d'autofinancement de notre commune, nous avons voté un budget global d'investissement (hors subvention) de 279 770 €uros qui se décompose en grande masse de la façon suivante :

- 3 350 € au titre de remboursement d'emprunt
- 173 812 € au titre d'actions d'investissements 2011 (et solde des actions engagées fin 2010)
- 102 608 € au titre de réserves pour travaux futurs

Seules, les deux premières lignes seront engagées au titre de cet exercice.

Les actions d'investissements 2011 dont vous trouverez le détail ci-dessous seront financées à hauteur de 83 393 €uros par des subventions et 14 702 €uros par des remboursements de TVA.

Le coût net pour la commune, à savoir 75 717 €uros, sera financé par les excédents de fonctionnement accumulés.

1 - Travaux d'amélioration de la voirie :

- Réfection d'une partie de la chaussée rue de la Croix frileuse (engagement 2010),
- Réfection d'une partie de la chaussée rue des Petits pavés (engagement 2010),
- Réfection trottoir & caniveau de la rue de Montubois entre la place de la Pompe et la Mairie



2- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal :

- Finalisation réfection lavoir (budget 2010)
- Aménagement du cimetière avec la création d'un columbarium et la réfection de la croix,
- Mobilier urbain

B u d g e t 2 0 1 1

3- Amélioration des moyens pour le travail du personnel communal :

- Ordinateur + matériel d'impression (scanner, photocopieuse,..).
- Portes vitrées + lames de déneigement pour véhicule de la commune.
- Petits matériels (compresseur, perceuse,..)

4- Honoraires / études :

- Honoraires études pour phase finale dossier assainissement .
- Honoraires 2^{ème} tranche pour mise en place PLU (nouveau plan local d'urbanisation)
- Honoraires pour les études du contrat rural, de la raquette de retournement, de la mise en conformité du terrain communal.

5 – Divers :

- Achats décorations et divers matériels (budget 2010).

PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR.....

- Continuation des travaux relatifs à l'embellissement du village ou du cadre de vie.

Cette année sera principalement consacrée, dans le cadre d'un contrat rural à mettre en place, à la définition de futurs développements relatifs à l'aménagement de certains endroits de la commune ou à la rénovation de certains bâtiments communaux.

La mise en place d'un contrat rural est importante pour notre commune pour au moins 2 raisons.



Premièrement, elle permet de planifier sur le moyen terme des investissements relativement importants car il y a certaines conditions à respecter liées à la spécificité d'un contrat rural, la possibilité de recevoir des subventions elles aussi importantes.

Deuxièmement, elle permet à la commune de réfléchir à la priorisation de ces choix d'aménagement à venir.

- Travaux liés à l'assainissement.

Nous devrions et espérons au cours de cette année voir se dessiner "enfin" une solution officielle à la mise en place d'un assainissement dans notre commune après de très nombreuses années consacrées aux études de faisabilité.

VIE LOCALE

Les nouvelles mesures destinées à réduire les nuisances autour de Roissy

Lors des rencontres du Grand Roissy qui ont eu lieu les 24 et 25 janvier dernier, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a annoncé de nouvelles mesures concernant l'utilisation de cet aéroport et permettant de réduire les nuisances dues à la circulation aérienne.

Ceci peut avoir une incidence sur notre qualité de vie en mieux et en moins bien.

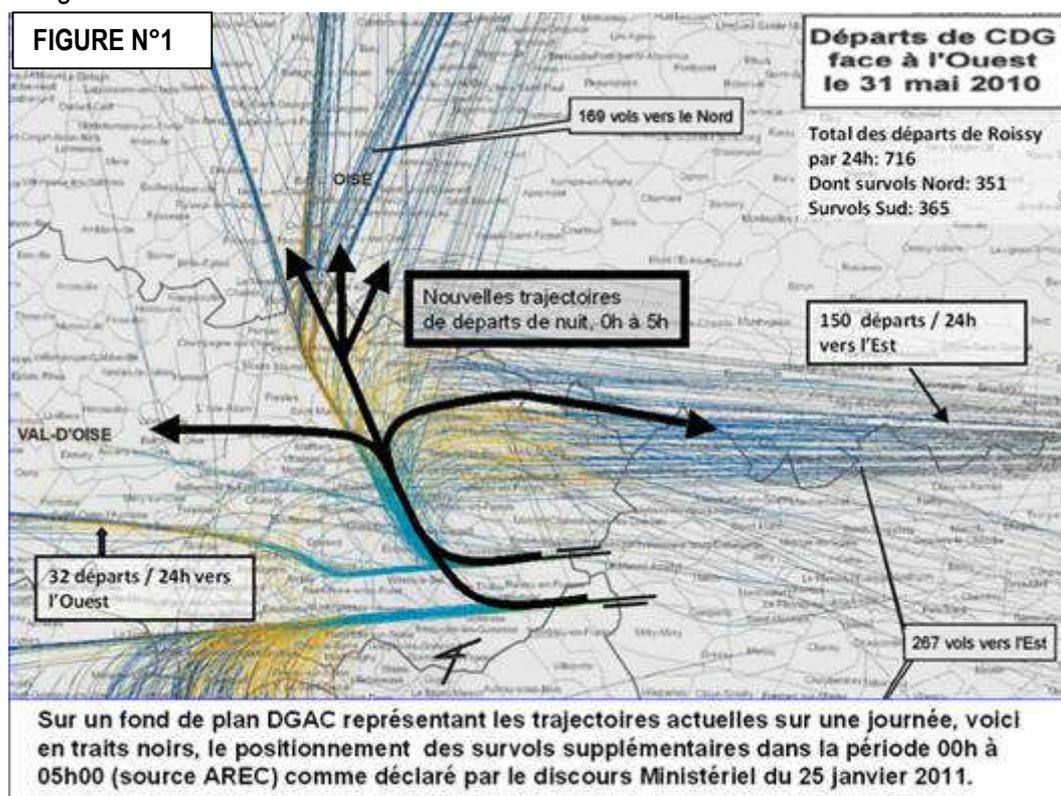
Ces rencontres réunissaient les acteurs économiques, politiques, sociaux et associations de défense de l'environnement après plus d'une année, depuis le lancement d'une réflexion au cours d'une bonne vingtaine de réunions organisées sous la responsabilité du Préfet de la région Ile de France.

Orientations annoncées par le discours de la Ministre le 25 janvier 2011.

La Ministre a rappelé d'emblée dans son discours qu'il n'est pas question de limiter le trafic et le développement de Roissy ni de réduire les vols de nuit sauf pour la partie de 00h à 5h qui a des limitations depuis 2003, mais permettre le développement tout en réduisant les nuisances sonores en limitant l'impact pour les riverains et ceci par plusieurs moyens, voir le discours sur:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2011-01-25_Discours_Grand_Roissy.pdf

- Réduction du bruit à la source par l'interdiction la nuit des avions les plus bruyants, entre 22h et 6h et ceci dès la fin 2011.
- Modification des trajectoires de survols en ce qui concerne les départs de nuit vers l'Ouest entre 0h et 5h, ceci pour éviter les zones très urbanisées de l'Ouest de Roissy, ces trajectoires (voir fig1 ci joint) passeront en ce qui nous concerne sur la forêt de l'Isle Adam.
- Les hauteurs des survols à l'atterrissage seront dès fin 2011 remontées de 300 mètres ce qui pour les atterrissages vers l'Est (40% du temps), aura une incidence notable à Béthemont-la-Forêt qui ne devrait plus être survolée à basse altitude par les gros porteurs le matin dès 5 heures.
- Cette mesure fait l'objet actuellement d'un «Dossier d'enquête publique relatif à un projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle». Pour plus d'informations consulter le site Internet suivant: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ouverture-de-l-enquete-publique.html>
- Intensifier l'utilisation des descentes continues la nuit qui sont un facteur de réduction du bruit à l'atterrissage et de réduction de consommation de carburant.



Conséquences de ces mesures pour notre cadre de vie

- Les deux figures montrent :
 - Pour la figure 1 les trajectoires actuelles pour les décollages vers l'Ouest avec en noir, celles concernant les départs de nuit supplémentaires dont le nombre est limité et qui doit faire aussi l'objet de l'élimination des avions bruyants.
 - Pour la figure 2, c'est plutôt la bonne nouvelle si l'enquête publique ne remet pas en cause le projet. La flèche indique à la fois l'emplacement de Béthemont-la-Forêt et le recul du virage d'environ 5 km qui est dû au fait que les avions doivent s'aligner plus loin vers l'Ouest sur l'axe d'atterrissage.

Nota: Il ne faut pas oublier que actuellement Béthemont-la-Forêt est située près d'une route de départ standard qui voit passer en journée quelques gros porteurs Airbus A340. Nous devons être vigilants pour que ce nombre n'augmente pas.

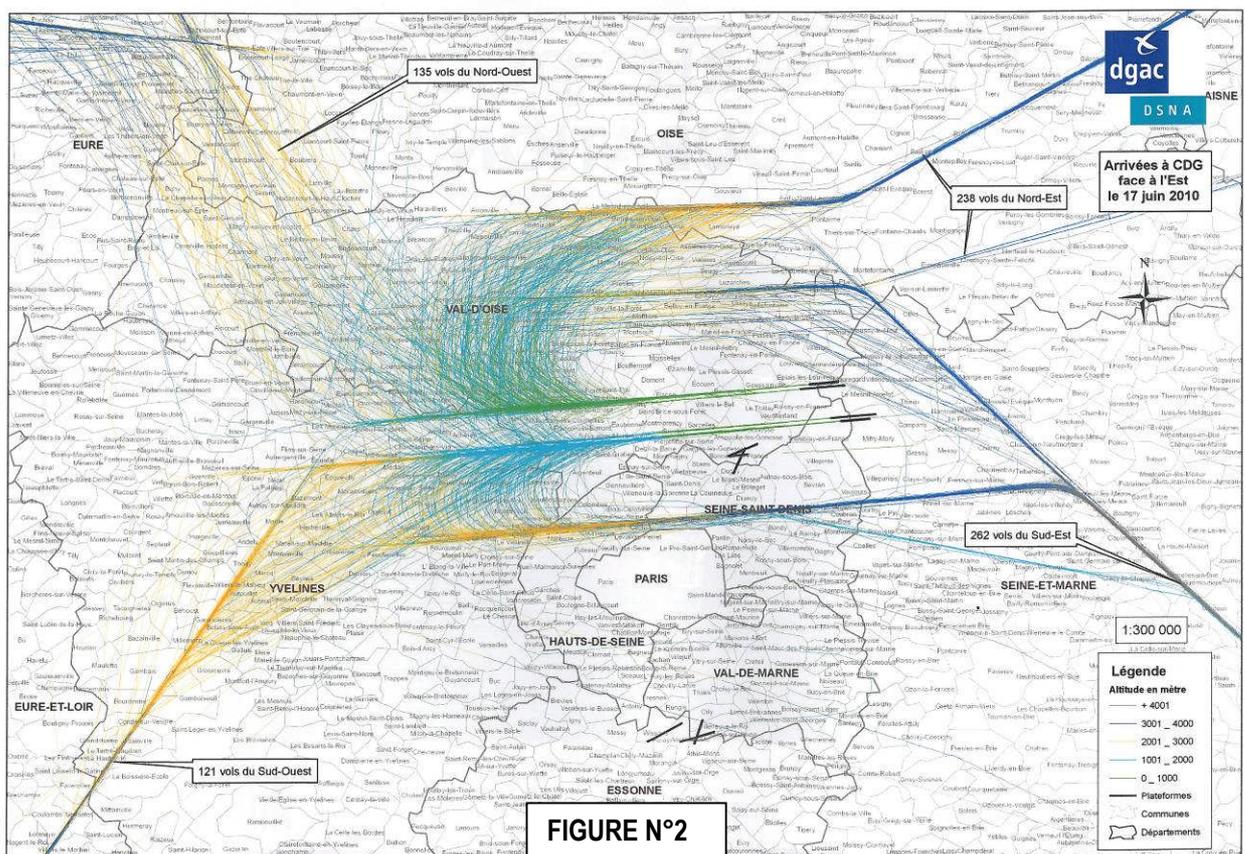


FIGURE N°2

JP Hunault,
Délégué à la Commission Consultative d'Environnement
de Roissy pour l'Intercommunalité

PS: Ce dossier est également suivi d'une façon assidue par l'association AREC qui défend les intérêts des riverains de la plaine de France et du pays de France.

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

D'abord « Bureau de Bienfaisance » et ensuite « Bureau d'Aide Sociale », le B.A.S. devient en 1986 le C.C.A.S. « Centre Communal d'Action Sociale »

Il aide et soutient les plus défavorisés, anime les actions de prévention et de développement social adaptées à notre village

Son organisation :

Le CCAS est un établissement public, communal.

Sa compétence s'exerce uniquement sur le territoire de la commune

Son Conseil d'administration est présidé par le Maire, Didier Dagonet,

Il est composé de trois élus du Conseil Municipal : Claude Poullart, Vice-président, Gérard Wagenutz, Maria Fernandez, et de quatre personnes nommées par le Maire, qualifiées dans le secteur de l'action sociale : Liliane Cormery, Nathalie Dagonet, Chantal Delamour et Marie-France Suinat.



Le CCAS dispose d'un budget autonome :

Ses ressources sont constituées principalement par une subvention versée par la commune (5 000,00 € en 2011)

Ayant rarement des demandes d'aide financière, les dépenses sont actuellement affectées pour nos « aînés » : cadeaux de fin d'année, rencontres et sorties

Il se réunit quatre fois par an pour voter l'ensemble des documents budgétaires, décider des actions à mener, émettre son avis sur les éventuelles demandes d'aide sociale ou financière dans le respect de la confidentialité

Ses missions

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées .Il a des missions légales et d'autres facultatives en faveur par exemple :

- des personnes âgées : APA, (Allocation Personnalisée d'Autonomie), aide ménagère, maintien à domicile, plateaux-repas, assistance téléphonique

- des jeunes : Mission locale, prévention drogue,.....

- des handicapés : MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- de la petite enfance : PMI (Protection Maternelle et Infantile), aide-familiale....

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

-des personnes ou familles fragilisées : demande de logement HLM, RSA (ex RMI), chômeurs (Pôle emploi).....etc.

C'est ainsi que les membres du CCAS de notre petite commune avec l'aide de notre secrétaire de Mairie sont à la disposition de la population pour informer, fournir les dossiers nécessaires, transmettre aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Général, la Préfecture, mettre en relation avec divers organismes ou Associations ou avec l'Assistante Sociale de la circonscription. Ils sont attentifs à toute demande individuelle.

Au delà de ces actions concrètes et ponctuelles nous cherchons à maintenir le lien social entre tous les habitants et, particulièrement avec les aînés. Le nombre de ceux-ci est en nette progression :45 personnes en 2007 et 65 dont 11 nouveaux venus en 2011 !!! Vive le baby-boom et bienvenue dans le clan des jeunes aînés dynamiques !!!

Le « Regard Bethemontois » rend compte de nos différentes actions et rencontres : galette des Rois, crêpes et loto, après-midis récréatives, exposition des œuvres d'artistes Bethemontois, grandes ou petites sorties, et aussi, cocktail et cadeaux de Noël.

Bien sûr, nous sommes attentifs à de nouvelles suggestions.

Retour sur images

Samedi 8 janvier 2011 Galette des Rois



Samedi 5 février 2011 crêpes et loto

VIE LOCALE

A QUOI CORRESPOND LA FNACA ?



La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) dont le siège est à Paris, rue des Gâtines, est une association de bénévoles regroupant 350.000 adhérents qui a pour but la défense des droits des militaires « appelés » ayant combattu en Afrique du Nord pendant les sept années de la guerre d'Algérie.

Ses actions ont pour objectif d'aider tous ces hommes qui ont donné plus de deux années de leur existence à la demande du gouvernement de l'époque et qui aspirent seulement à un peu de reconnaissance et veulent protéger de l'oubli collectif les 30.000 morts de ce conflit alors que certains politiciens aimeraient occulter cette partie de notre histoire !

Par ses propres moyens, la FNACA a organisé un service juridique et social permettant la défense des anciens qui se trouvent démunis financièrement ou devant être soutenus en justice pour conserver les rentes obtenues à la suite de blessures contractées lors des combats.

Deux centres de vacances spécifiques ont également été créés, l'un dans les Alpes en Savoie à Flumet, l'autre dans les Pyrénées Atlantiques à Ascain.

Par le poids que représente le nombre de ses adhérents au niveau national, la FNACA peut dialoguer et se faire entendre par les représentants de l'état. (Ministres, Préfets, service de l'ONAC etc...)

L'organisation sur le territoire français comporte les Comités départementaux qui regroupent les Comités locaux comme le nôtre, celui de Taverny, Béthemont et Chauvry.

Dans sa fonction principale La FNACA participe à la conservation solennelle du devoir de mémoire en étant avec ses adhérents et ses Porte-Drapeaux présente aux cérémonies officielles commémorant la fin des guerres de 14/18 et 39/45 dont les véritables représentants ne sont plus que quelques-uns. En ce qui concerne directement notre Fédération c'est le 19 mars que nous nous rassemblons devant les monuments aux morts car c'est ce jour de 1962 que le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie a été officiellement décrété et c'est en cela que cette date nous paraît la plus appropriée.

Notre comité local, animé par son président Monsieur Daniel Combernous, regroupe 155 adhérents qui sont tenus informés de nos activités grâce à notre journal et à nos courriers et sont conviés à diverses manifestations annuelles : assemblée générale, banquets, voyages organisés par nos soins et malheureusement accompagnement de nos camarades décédés à leur dernière demeure.

Nous profitons de cet article pour remercier les Maires de nos communes de l'aide qu'ils nous apportent pour toutes ces actions.

*Monsieur Gérard Wagentrutz
Secrétaire du comité de Taverny
Membre du conseil d'administration du service
Juridique et Social d'Ile de France*



HOMMAGE AUX VICTIMES DES GUERRES (14/18 - 39/45 – TUNISIE – MAROC – ALGERIE)

Une stèle dans le cimetière de Béthemont-la-Forêt rappelle le sacrifice de ceux qui sont morts pour que leurs descendants puissent vivre en paix.

Hélas ! D'années en années on s'aperçoit que cela concerne une minorité de représentants une fédération toujours représentée pour cet anniversaire du 19 mars qui marque l'arrêt des combats en Algérie en 1962 par son président représentant la F.N.A.C.A., ainsi que Monsieur le Maire, ses adjoints, ses conseillers, les anciens combattants et leurs famille, aucun membre des représentants de l'Etat, remerciement au peu de Béthemontois, est-ce un oubli, ou une prise de conscience qui n'est plus.

Quand on pense que de jeunes soldats de 20 ans accomplissant leur service militaire normal, expédiés hors de métropole, qui sont morts, blessés, handicapés, meurtris, Pourquoi ?

Il faut que les citoyens se rappellent qu'aujourd'hui malgré la crise économique, difficile pour certains ils vivent dans la paix et cela grâce aux nombreux jeunes qui sont morts, mais qui laissent une trace par une stèle pour qu'au moins une fois par an on se souvienne d'eux.

Monsieur le Maire ainsi que le Président de la F.N.A.C.A. ont lu un texte en leurs mémoires, puis la cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur à la mairie offert par la municipalité.



*Claude POUILLART
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme
et aux Affaires Générales*



VIE SCOLAIRE

« Une vie de Château ! »

Les élèves du RPI de Béthemont-la-forêt / Chauvry sont partis en classe transplantee à Liré (Maine et Loire) du 14 au 18 mars 2011.

Les enfants ont posé leur valise dans le château de la Turmelière. Château construit en 1887 dans lequel a vécu le poète Joachim Du Bellay.



Pour les élèves de maternelle, nous avons choisi une approche diversifiée et sensorielle autour de trois thèmes : le repérage dans l'espace, approche de la matière et la vie dans la nature. Le fil conducteur de ce séjour s'est construit autour d'un théâtre de marionnettes qui suivait les enfants dans leurs découvertes quotidiennes et a permis d'être à l'origine de nombreux échanges verbaux.

Les enfants de PS/MS/GS ont fait des activités sensorielles autour de l'arbre, ils ont travaillé l'argile, ils ont découvert les animaux qui vivaient dans la mare et ont également fait une activité poney.

Pour les élèves des cycles 2 et 3, nous avons opté pour une classe lecture, écriture, paysage pour leur permettre d'entrer de façon ludique dans l'univers du livre, de l'écrit et de la création littéraire à travers la rencontre de l'environnement naturel, historique et littéraire du domaine de la Turmelière. L'environnement général du parc a nourri les textes écrits par les enfants au fil de la semaine.



VIE SCOLAIRE

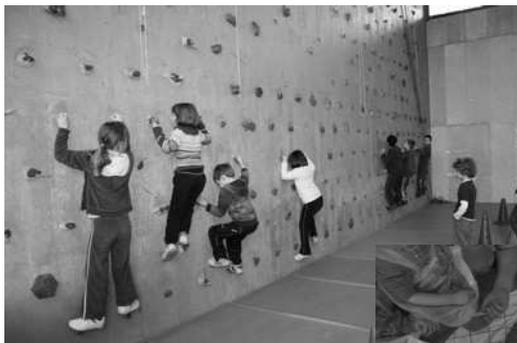
Après une longue observation du paysage, les CP/CE1 ont fait un atelier d'écriture sur « les mots sont comme des gouttes d'eau ». Ils ont participé à une activité théâtrale, à une création de carnet de voyage (reliure japonaise), à l'écriture des « petits riens de la Turmelière qui font du bien » et ils ont également pratiqué l'escalade.



Les CE2/CM1/CM2 ont fait un atelier d'écriture sur « les mots sont comme des feuilles d'arbres », ils ont réalisé un carnet de voyage.

Ils se sont initiés à l'utilisation de la boussole et à la course d'orientation.

Ils sont allés visiter le musée de Joachim Du Bellay à Liré et ont participé à un atelier de calligraphie.



Tous nos objectifs initialement prévus ont été atteints. La beauté du paysage et du château ont été source d'inspiration, la compétence des animateurs et la qualité des activités ont permis à tous les enfants de s'exprimer. Les élèves ont été ravis de leur séjour au château de la Turmelière.

Nous remercions vivement tous les Béthemontois et les Chauvriots, les mairies pour leur participation directe ou indirecte dans l'aboutissement de ce projet.

L'équipe enseignante.

INFO TRAVAUX

Travaux de printemps

Notre Agent technique a effectué un nettoyage du terrain communal : enlèvement des déchets qui s'étaient accumulés et débroussaillage et élagage le long de la clôture côté ouest. Il a également procédé au bouchage des trous dans les chaussées avec un produit bitumineux à froid, l'hiver rigoureux que nous avons connu ayant accentué le mauvais état de nos routes.



Travaux d'entretien de la voirie

Fin Mars deux portions importantes de voirie dont le revêtement se désagrégait complètement, dans la rue de la Vieille France, ont été traitées par l'entreprise Filloux pour un montant de 8.345,00 € T.T.C.

Programme de travaux de voirie 2011

Dans les travaux importants prévus pour le deuxième semestre de cette année et dont les demandes de subventions sont en cours : La réfection des caniveaux, bordures et trottoirs rue de Montubois depuis la place de la Mairie jusqu'à la place de la Pompe. Opération qui facilitera le nettoyage de cette partie de rue située au cœur de notre village.

Réfection du lavoir

Les travaux de remise en état du lavoir, comportant la réfection des enduits en ciment des bassins et le ravalement en peinture de l'ouvrage, doivent commencer dans les prochaines semaines, l'entreprise sélectionnée comme étant la plus intéressante ayant reçu notre accord. Le coût des travaux s'élève à 6 027,00 € T.T.C ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine à hauteur de 80% du montant H.T.



Le dossier Assainissement

Concernant l'assainissement, une nouvelle étape technique a été franchie avec l'accord des services de l'Etat qui entretiennent la Francilienne sur le choix des emplacements pressentis pour l'implantation de la zone d'infiltration des eaux provenant de la station d'épuration. Les Maires de nos deux communes viennent de solliciter l'accord du Conseil Général pour utiliser le pont qui enjambe la Francilienne pour poser la canalisation qui doit acheminer les eaux usées.

Un Week-end romantique à Béthemont-la-Forêt !

Thème de la saison musicale 2010-2011 des *Chemins de la musique*, la « Génération romantique » fera escale dans notre village les samedis 7 et 8 mai prochains...

C'est dans le cadre intimiste de notre belle église que seront donnés les deux concerts consacrés à Robert SCHUMANN et Frédéric CHOPIN, compositeurs majeurs du XIXe. Seront réunis pour l'occasion des étudiants de fin de cursus des Conservatoires Nationaux de Cergy, Beauvais et Aubervilliers, et la chorale de la vallée de Chauvry « À travers chants ». Une conférence consacrée à Chopin permettra également d'aller plus loin dans la connaissance du grand compositeur (franco-)polonais.



Robert SCHUMANN
Concert du Samedi 7 mai à 20h45

Le romantisme est né en Angleterre et en Allemagne, en réaction au rationalisme français et à l'esthétisme italien. Avec le désir de redéfinir les rapports de l'homme avec l'univers, c'est dans la littérature que ce courant de pensée s'est en premier lieu développé avant de gagner les autres arts. Aux poètes, premiers aventuriers du sentiment et de l'inconscient, s'associent rapidement les musiciens, forts de la puissance de leur art et de sa capacité à nous toucher droit au plus profond de nous même. Le romantisme musical a grandi à partir de l'héritage de deux grands précurseurs, Ludwig van BEETHOVEN (1770-1828) et Franz SCHUBERT (1797-1828), et s'est répandu dans toute l'Europe. La sensibilité l'emporte alors sur la raison et dès 1830 éclot une véritable floraison de chef d'œuvres nouveaux dus entre autres au génie de Schumann et de Chopin...

Fydyryk/Frédéric CHOPIN

Avec Schumann né comme lui en 1810, Chopin incarne parfaitement l'artiste romantique à la sensibilité exacerbée et au destin tragique. La force de son esprit n'aura d'égale que la fragilité de son être. Génie précoce, il est reconnu dès son arrivée à Paris en 1830 comme le plus grand virtuose et musicien-poète de sa génération. Atteint très jeune d'une phtisie dont il mourra à l'âge de 39 ans, il n'aura pourtant cessé de soutenir par ses concerts et par son œuvre ses frères polonais restés au pays pour libérer la Pologne du joug de l'invasisseur russe. Soutenu par son amie George Sand, Chopin sera le chantre inégalé de l'Âme humaine...

Conférence du Dimanche 8 mai à 15h



Frédéric CHOPIN
Concert du Dimanche 8 mai à 16h45

Samedi 7 mai à 20h45, CONCERT SCHUMANN

Dimanche 8 mai à 16h45, CONCERT CHOPIN

par les étudiants des Conservatoires Nationaux de Cergy, Beauvais et Aubervilliers, et À Travers Chants

Dimanche 8 mai à 15h, Conférence sur Chopin (« le chant de l'exil »)

par David d'HERMY, professeur de Culture Musicale au CRD du Beauvaisis

Église/Mairie de Béthemont-La-Forêt

en 2011, l'Insolite à votre porte .

LA FÊTE DE LA NATURE

18 au 22 Mai

www.fetedelanature.com

Création graphique : P. Riner/Terre Sauvage - Photo : Belgomedia



5000 manifestations
partout en France